

Interconnection with Interexchange Service Providers (IXSPs)/
Interconnexion avec les fournisseurs de services intercirconscriptions (FSI)

ITEM	Article
300 General	300 Généralités
1. This Part governs the provision of interconnection services associated with facilities and services of the Company and those of Telecommunications Providers that are IXSPs. An IXSP that wishes to interconnect with the Company must also enter into an interconnection agreement with the Company in the form of the LEC-IXC Agreement.	Cette Partie régit la prestation de services d'interconnexion associés aux installations et aux services de l'Entreprise et à ceux des fournisseurs de télécommunications qui sont des fournisseurs de services intercirconscriptions (FSI). Un FSI qui souhaite l'interconnexion avec l'Entreprise doit également conclure une entente d'interconnexion avec l'Entreprise sous forme d'une Entente ESL-ESI.